

Populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2010

Arrondissements - cantons - communes



Recensement de la population

Populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2010

Arrondissements - cantons - communes

92 - HAUTS-DE-SEINE

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

**Ministère de l'économie,
de l'industrie et de
l'emploi**

**Institut national
de la statistique
et des études
économiques**

18, boulevard Adolphe
Pinard
75675 Paris cedex 14
Tél. : 01 41 17 50 50

**Directeur de la
publication**
Jean-Philippe Cotis

SOMMAIRE

Introduction.....	92-V
Tableau 1 - Population des arrondissements et des cantons.....	92-1
Tableau 2 - Population des communes.....	92-3

INTRODUCTION

1. Liste des tableaux figurant dans ce fascicule

Tableau 1 - Populations des arrondissements et des cantons

Tableau 2 - Populations des communes, classées par ordre alphabétique

2. Définition des catégories de la population¹

Le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 fixe les catégories de population et leur composition.

La **population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensées sur le territoire de la commune.

La **population comptée à part** comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :

- les personnes mineures dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune ;
- les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune ; la communauté faisant partie de la liste suivante:
 - services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux de moyen ou de long séjour, maisons de retraite, foyers et résidences sociales ;
 - communautés religieuses ;
 - casernes ou établissements militaires ;
- les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études ;
- les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune au sens de la loi du 3 janvier 1969 et non recensées dans la commune.

La **population totale** est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

¹ Pour plus de précisions, il est possible de consulter le texte du décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 sur le site internet insee.fr à la rubrique Recensement de la population.

Les définitions des nouvelles populations légales ont évolué par rapport à celles en vigueur lors du recensement de la population de 1999.

Les principaux changements affectant les définitions des populations sont les suivants :

- Il n'y a plus de différence entre les notions de population municipale et de population sans doubles comptes.
- La nouvelle définition de la population municipale est proche de l'ancienne à l'exception :
 - des étudiants majeurs vivant dans un établissement d'enseignement situé dans la commune mais ayant leur résidence familiale dans une autre commune : ils sont désormais comptés dans la population municipale de la commune d'études et, s'ils ont moins de 25 ans, dans la population comptée à part de la commune de résidence familiale ;
 - des militaires logés dans un établissement d'enseignement militaire, dans une caserne, un quartier, une base ou un camp militaire : ils sont désormais comptés dans la population municipale de la commune sur laquelle est située cette structure et dans la population comptée à part de la commune de leur résidence familiale lorsqu'ils en ont une ;
 - des personnes détenues dans un établissement pénitentiaire de la commune qui sont désormais comptées dans la population municipale ;
 - des étudiants mineurs logés dans la commune, dans une cité universitaire, un foyer d'étudiants ou hors communauté, et ayant leur résidence familiale dans une autre commune : désormais ils ne sont plus comptés dans la population municipale de la commune mais dans la population comptée à part .
- La population comptée à part est affectée de façon symétrique par les changements évoqués plus haut concernant la population municipale.
- Les personnes majeures âgées de 25 ans ou plus ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études ne sont plus comptées dans la population comptée à part de la commune de leur résidence familiale. Elles ne sont donc plus comptées dans la population totale. C'est le seul changement notable affectant cette dernière, les autres correspondant à des transferts entre population municipale et population comptée à part.

Pour en savoir plus : « Le recensement de la population » sur le site insee.fr.

3. Notes relatives à l'interprétation des tableaux 1 et 2

Date de référence

La date de référence statistique des populations indiquées dans les tableaux 1 et 2 est le 1^{er} janvier 2007.

Limites territoriales

Les populations indiquées dans les tableaux 1 et 2 correspondent aux communes, cantons, arrondissements existant au 1^{er} janvier 2009 dans les limites en vigueur à cette date.

Au tableau 1, les chiffres figurant dans la colonne « CODE » sont les numéros attribués par l'Insee à chaque arrondissement (un chiffre) et à chaque canton (deux chiffres) au sein du département.

Ces numéros se retrouvent dans le tableau 2 et permettent ainsi de déterminer à quels arrondissement et canton appartient chaque commune ou fraction cantonale de commune. Ils sont suivis d'un nombre à trois chiffres qui est le numéro de la commune au sein du département.

Ces codes sont publiés dans le Code officiel géographique dont la dernière édition, à jour au 1^{er} janvier 2009, est disponible sur le site insee.fr. L'historique des communes depuis 1943, qui permet de connaître les modifications des limites territoriales, est également disponible sur le site.

Communes associées et fractions cantonales

En application de la loi n° 71-588 du 16 juillet 1971 sur les fusions et les regroupements de communes, un certain nombre de communes, résultant de fusions réalisées depuis cette date, comportent une ou plusieurs «communes associées».

Ces communes associées sont mentionnées dans le tableau 2, après les communes dont elles font partie, avec indication de leurs populations totale, municipale et comptée à part.

Un certain nombre de communes, en général les plus peuplées, sont découpées en fractions cantonales. Le tableau 2 restitue les populations légales des différentes fractions cantonales des communes concernées ainsi que le total.

La population d'une fraction de commune est la population municipale calculée pour cette fraction de commune.

Ensemble de communes

Conformément au décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 :

La population totale d'un ensemble de communes est la somme des populations totales des communes qui le constituent.

La population municipale d'un ensemble de communes est la somme des populations municipales des communes qui le constituent.

Nombre de communes

Le nombre de communes de chaque canton et arrondissement est donné au tableau 1. Lorsque, dans un département, le territoire d'une commune est réparti entre plusieurs cantons, celle-ci compte pour une unité dans le nombre de communes de chacun de ces cantons, mais ne compte que pour une unité dans le nombre de communes de l'arrondissement et du département. Cela explique que le nombre de communes d'un arrondissement (ou du département) ne soit pas toujours le total des nombres de communes des cantons le constituant.

92 - DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

Tableau 1 - Populations légales des arrondissements et des cantons en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2010 - date de référence statistique : 1^{er} janvier 2007

CODE	ARRONDISSEMENTS ET CANTONS	Nombre de communes	Population municipale	Population totale (avec doubles comptes)
			<i>f</i>	<i>e</i>
1	Arrondissement d' Antony (12 cantons, 12 communes)			
01	Antony	1	45 727	46 233
04	Bagneux	1	38 592	38 890
09	Bourg-la-Reine	2	35 649	36 133
41	Châtenay-Malabry	1	28 634	29 028
10	Châtillon	1	32 609	32 935
12	Clamart	1	31 792	32 235
43	Fontenay-aux-Roses	1	24 066	24 306
25	Malakoff	1	30 735	31 007
27	Montrouge	1	46 500	46 800
32	Le Plessis-Robinson	2	42 450	42 752
36	Sceaux	2	22 991	23 337
39	Vanves	1	26 886	27 127
	TOTAL		406 631	410 783
3	Arrondissement de Boulogne-Billancourt (9 cantons, 9 communes)			
06	Boulogne-Billancourt-Nord-Est	1	28 972	29 306
07	Boulogne-Billancourt-Nord-Ouest	1	35 423	35 790
08	Boulogne-Billancourt-Sud	1	46 650	46 947
11	Chaville	4	39 898	40 666
21	Issy-les-Moulineaux-Est	1	27 309	27 815
22	Issy-les-Moulineaux-Ouest	2	43 889	44 238
26	Meudon	1	35 991	36 673
35	Saint-Cloud	1	29 542	29 981
37	Sèvres	1	23 174	23 505
	TOTAL		310 848	314 921

92 - HAUTS-DE-SEINE

Tableau 1 - Populations légales des arrondissements et des cantons en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2010 - date de référence statistique : 1^{er} janvier 2007

CODE	ARRONDISSEMENTS ET CANTONS	Nombre de communes	Population municipale	Population totale (avec doubles comptes)
			<i>f</i>	<i>e</i>
2	Arrondissement de NANTERRE (24 cantons, 15 communes)			
02	Asnières-sur-Seine-Nord	1	45 494	45 881
03	Asnières-sur-Seine-Sud	1	36 562	36 839
05	Bois-Colombes	1	27 600	27 793
13	Clichy	1	44 299	44 534
42	Colombes-Nord-Est	1	25 147	25 330
14	Colombes-Nord-Ouest	1	26 070	26 280
15	Colombes-Sud	1	31 335	31 610
16	Courbevoie-Nord	1	31 547	31 733
17	Courbevoie-Sud	1	53 427	53 983
18	Garches	2	43 665	44 580
19	La Garenne-Colombes	1	27 001	27 211
20	Gennevilliers-Nord	1	20 929	21 103
44	Gennevilliers-Sud	1	21 031	21 172
23	Levallois-Perret-Nord	2	47 629	47 915
24	Levallois-Perret-Sud	1	29 943	30 151
28	Nanterre-Nord	1	35 916	36 685
29	Nanterre-Sud-Est	1	23 216	23 817
45	Nanterre-Sud-Ouest	1	29 743	30 401
30	Neuilly-sur-Seine-Nord	1	32 406	32 862
31	Neuilly-sur-Seine-Sud	1	28 048	28 351
33	Puteaux	1	43 994	44 278
34	Rueil-Malmaison	1	52 676	53 303
38	Suresnes	1	44 738	45 039
40	Villeneuve-la-Garenne	1	24 516	24 706
	TOTAL		826 932	835 557
	TOTAL DU DEPARTEMENT (45 cantons, 36 communes)		1 544 411	1 561 261

92 - HAUTS-DE-SEINE

Tableau 2 - Populations légales des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2010 - date de référence statistique : 1^{er} janvier 2007

CODE			COMMUNES	Population totale	Population municipale	Population comptée à part
Arrondissement	Canton	Commune				
a	b	c	d	e = f + g	f	g
		002	ANTONY			
1	01	002	Antony	46 233	45 727	506
1	09	002	Bourg-la-Reine	16 227	16 034	193
			TOTAL	62 460	61 761	699
		004	Asnières-sur-Seine			
2	02	004	Asnières-sur-Seine-Nord	45 881	45 494	387
2	03	004	Asnières-sur-Seine-Sud	36 839	36 562	277
			TOTAL	82 720	82 056	664
1	04	007	Bagneux	38 890	38 592	298
2	05	009	Bois-Colombes	27 793	27 600	193
		012	BOULOGNE-BILLANCOURT			
3	06	012	Boulogne-Billancourt-Nord-Est	29 306	28 972	334
3	07	012	Boulogne-Billancourt-Nord-Ouest	35 790	35 423	367
3	08	012	Boulogne-Billancourt-Sud	46 947	46 650	297
			TOTAL	112 043	111 045	998
1	09	014	Bourg-la-Reine	19 906	19 615	291
		019	Châtenay-Malabry			
1	41	019	Châtenay-Malabry	29 028	28 634	394
1	36	019	Sceaux	3 351	3 312	39
			TOTAL	32 379	31 946	433
1	10	020	Châtillon	32 935	32 609	326
3	11	022	Chaville	18 825	18 576	249
		023	Clamart			
1	12	023	Clamart	32 235	31 792	443
1	32	023	Le Plessis-Robinson	19 337	19 208	129
			TOTAL	51 572	51 000	572
		024	Clichy			
2	13	024	Clichy	44 534	44 299	235
2	23	024	Levallois-Perret-Nord	14 423	14 347	76
			TOTAL	58 957	58 646	311
		025	Colombes			
2	42	025	Colombes-Nord-Est	25 330	25 147	183
2	14	025	Colombes-Nord-Ouest	26 280	26 070	210
2	15	025	Colombes-Sud	31 610	31 335	275
			TOTAL	83 220	82 552	668
		026	Courbevoie			
2	16	026	Courbevoie-Nord	31 733	31 547	186
2	17	026	Courbevoie-Sud	53 983	53 427	556
			TOTAL	85 716	84 974	742
1	43	032	Fontenay-aux-Roses	24 306	24 066	240
2	18	033	Garches	18 504	18 196	308

92 - HAUTS-DE-SEINE

Tableau 2 - Populations légales des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2010 - date de référence statistique : 1^{er} janvier 2007

CODE			COMMUNES	Population totale	Population municipale	Population comptée à part
Arrondissement	Canton	Commune				
a	b	c	d	e = f + g	f	g
2	19	035	La Garenne-Colombes	27 211	27 001	210
		036	Gennevilliers			
2	20	036	Gennevilliers-Nord	21 103	20 929	174
2	44	036	Gennevilliers-Sud	21 172	21 031	141
			TOTAL	42 275	41 960	315
		040	Issy-les-Moulineaux			
3	21	040	Issy-les-Moulineaux-Est	27 815	27 309	506
3	22	040	Issy-les-Moulineaux-Ouest	35 229	35 007	222
			TOTAL	63 044	62 316	728
		044	Levallois-Perret			
2	23	044	Levallois-Perret-Nord	33 492	33 282	210
2	24	044	Levallois-Perret-Sud	30 151	29 943	208
			TOTAL	63 643	63 225	418
1	25	046	Malakoff	31 007	30 735	272
3	11	047	Marnes-la-Coquette	1 733	1 696	37
		048	Meudon			
3	22	048	Issy-les-Moulineaux-Ouest	9 009	8 882	127
3	26	048	Meudon	36 673	35 991	682
			TOTAL	45 682	44 873	809
1	27	049	Montrouge	46 800	46 500	300
		050	NANTERRE			
2	28	050	Nanterre-Nord	36 685	35 916	769
2	29	050	Nanterre-Sud-Est	23 817	23 216	601
2	45	050	Nanterre-Sud-Ouest	30 401	29 743	658
			TOTAL	90 903	88 875	2 028
		051	Neuilly-sur-Seine			
2	30	051	Neuilly-sur-Seine-Nord	32 862	32 406	456
2	31	051	Neuilly-sur-Seine-Sud	28 351	28 048	303
			TOTAL	61 213	60 454	759
1	32	060	Le Plessis-Robinson	23 415	23 242	173
2	33	062	Puteaux	44 278	43 994	284
		063	Rueil-Malmaison			
2	18	063	Garches	26 076	25 469	607
2	34	063	Rueil-Malmaison	53 303	52 676	627
			TOTAL	79 379	78 145	1 234
3	35	064	Saint-Cloud	29 981	29 542	439
1	36	071	Sceaux	19 986	19 679	307
3	37	072	Sèvres	23 505	23 174	331
2	38	073	Suresnes	45 039	44 738	301
1	39	075	Vanves	27 127	26 886	241
3	11	076	Vaucresson	8 979	8 670	309
3	11	077	Ville-d'Avray	11 129	10 956	173
2	40	078	Villeneuve-la-Garenne	24 706	24 516	190
TOTAL DU DEPARTEMENT				1 561 261	1 544 411	